

Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature

La lettre intercommunale | Hors-série #1 | **Été 2018**



RESTONS CLEAN AVEC LA CC ELAN

DOSSIER SPÉCIAL DÉCHETS MÉNAGERS

TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES,
QUELS TRAITEMENTS ?

CONSIGNES DE TRI

RÉEMPLOI, UN CHOIX ÉCOLO ET SOLIDAIRE

NOUVEAUX HORAIRES DE DÉCHETTERIES,
LES CHANGEMENTS À VENIR

ÉVOLUTION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
RELATIVE AUX DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



La collecte des ordures ménagères est une compétence obligatoire dévolue aux Communautés des Communes. Pour l'exercer, plusieurs méthodes sont possibles :

- **Régie directe** : service totalement communautaire avec matériels et agents publics, financés par la Communauté de Communes (c'est le mode de gestion historique utilisé par la Communauté de Communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion - MAVAT) ;
- **SICTOM** : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères regroupant plusieurs communes ou CC pour exercer la compétence (cas de la collecte sur ex Communautés de Communes Porte d'Occitanie - PO - avant la fusion) ;
- **Prestation de service ou Délégation de Service Public (DSP)** : la mission est confiée par la Communautés de Communes à un prestataire privé moyennant facturation (exemple : Veolia sur l'ex Communautés de Communes Aurence Glane Développement - AGD).

Au 1^{er} janvier 2017, les trois Communautés de Communes PO, AGD et MAVAT ont fusionné pour créer la CC ELAN. Les trois modes de gestion ont perduré mais seront harmonisés au plus tard au 1^{er} janvier 2019. Courant 2018, le SICTOM de la région de Bessines-sur-Gartempe a été dissout et intégré dans la CC ELAN. Au 1^{er} janvier 2019, une régie unique ELAN collectera sur l'ensemble des 24 communes, soit pour environ 28 000 habitants. La mise en place d'une tarification incitative est à venir.

QUELQUES CHIFFRES SUR LE TERRITOIRE D'ELAN

4,5KG
D'ORDURES
MÉNAGÈRES
/HABITANT/SEMAINE

DONT

2,8KG
POURRAIENT ÊTRE
RECYCLÉS
OU COMPOSTÉS

MAIS SEULEMENT

0,4KG
DE TRI SÉLECTIF
EN ÉCO-POINT
/HABITANT/SEMAINE

15 000T
DE DÉCHETS
MÉNAGERS
PAR AN
(ORDURES MÉNAGÈRES
ET DÉCHETTERIES)

32
AGENTS
AU SERVICE
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
ET DÉCHETTERIES

-10%
DE DÉCHETS
MÉNAGERS,
NOTRE OBJECTIF
D'ICI 2020

Notre quantité de déchets a doublé en 40 ans. Pour les diminuer, chaque geste compte.

TRI SÉLECTIF, ORDURES MÉNAGÈRES :
DEUX CIRCUITS DIFFÉRENTS

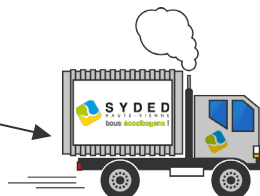


Selon la nature de nos déchets, deux alternatives de collecte existent sur notre territoire

TRI SÉLECTIF



Les déchets recyclables sont déposés en apport volontaire aux Éco-points



La collecte des conteneurs est pilotée par le SYDED*



Les emballages sont ensuite séparés par matériau au Centre de Tri de Beaune-les-Mines
Les papiers et verres sont acheminés au Centre de Tri Veolia de Limoges

* Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés

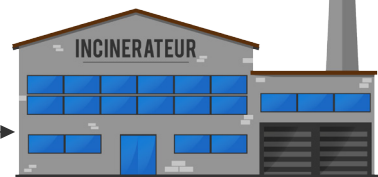
ORDURES MÉNAGÈRES



Les ordures ménagères (déchets non recyclables) sont déposées individuellement ou regroupées dans des bacs communs



Collecte hebdomadaire effectuée par ELAN ou sous-traitée



Les camions-bennes déchargent leur cargaison à l'incinérateur de Limoges



Dans certains cas, les déchets sont compactés au Quai de Transfert de Bessines-sur-Gartempe



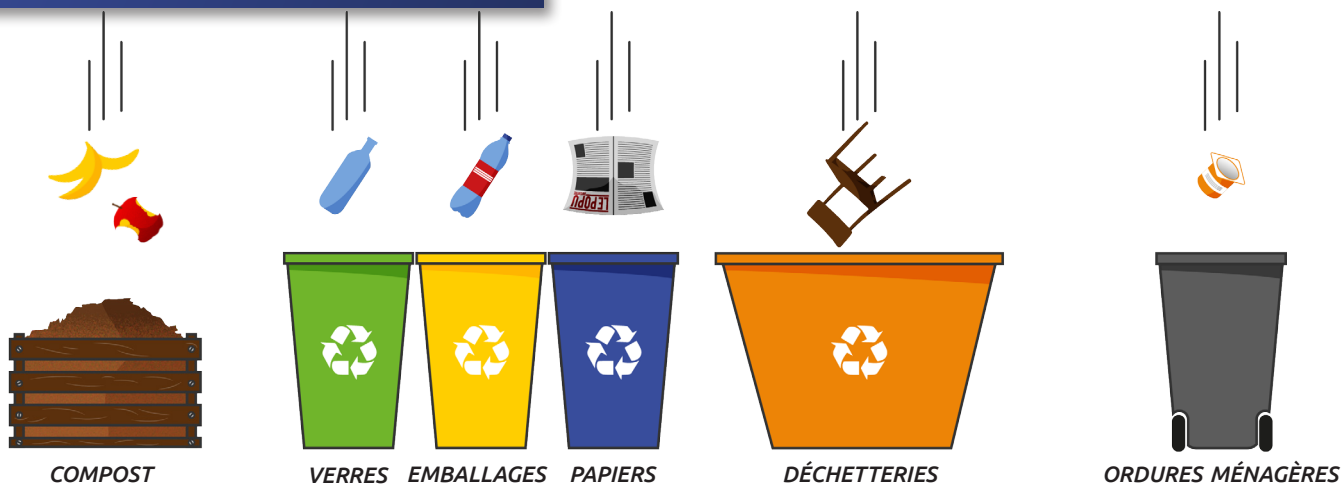
**POURQUOI TRIER ?
UN ENJEU DE TAILLE**


Réduire notre production de déchets est un enjeu majeur en faveur de l'environnement, de notre santé et de l'économie, pour :

- Limiter les rejets de gaz à effet de serre ;
- Réduire la consommation de ressources naturelles non-renouvelables ;
- Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, incinération, stockage).

Au quotidien, adoptons des gestes simples : triions, compostons, réutilisons

Dès 2019, des contrôles de tri et refus de collecte en cas de non-conformité pourront être envisagés.

**CONSIGNES DE TRI :
UN GESTE SIMPLE**


COMPOST

- Manches de brosses à dents en bois
- Mouchoirs
- Épluchures de fruits et légumes (sauf agrumes)
- Thé en vrac
- Pain, fromage
- Fleurs fanées et écorces
- Marc de café et filtres
- Plantes vertes, fleurs
- Tontes de gazon, paille
- Déchets du potager, du verger, du jardin
- Feuilles mortes
- Végétaux aquatiques
- Plumes
- Mauvaises herbes (si elles n'ont pas de graines)
- Tailles de haie (broyées et bien mélangées)

VERRES EMBALLAGES PAPIERS

- Bouteilles
- Flacons
- Pots en verre
- Bouteilles et flacons en plastique
- Emballages métalliques
- Emballages cartonnés
- Briques alimentaires

- Papiers
- Journaux, magazines
- Publicités, prospectus
- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres, enveloppes
- Livres, cahiers

DÉCHETTERIES

- Ferraille
- Encombrants
- Déchets verts
- Gravats
- Plâtre
- Cartons ondulés
- Bois
- Mobilier
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- Huiles, batteries, piles, accumulateurs
- Lampes et néons
- Radiographies médicales et films négatifs
- Déchets Diffus Spécifiques
- Textiles, chaussures, maroquinerie
- Réemploi

ORDURES MÉNAGÈRES

- Capsules, couvercles, bouchons
- Vitres, ampoules, vaisselle
- Emballages gras, souillés ou non vidés
- Couches
- Films plastiques
- Papiers souillés
- Papiers peints, papiers cadeaux, papiers aluminium
- Photos
- Papiers sulfurisés
- Restes alimentaires non-compostables

Sacs-poubelles obligatoires, ne pas déposer en vrac

**ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA SÉCURITÉ
DU SERVICE**


La mise en place du service en gestion directe sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes ELAN s'accompagne d'un plan de modernisation :

- **Harmonisation des fréquences de collecte.** Une optimisation des circuits de collecte est en cours, le ramassage sera effectué une fois par semaine sur l'ensemble du territoire à partir du mois d'octobre 2018 ;
- **Amélioration de l'accès aux points de recyclage.** Une densification des Éco-points est envisagée sur le territoire ;
- **Amélioration des conditions de travail des agents.** Refonte des circuits de collecte en application de la recommandation R437 de la CNAMTS* relative aux conditions de travail. Celle-ci impose impérativement de prendre en compte diverses mesures de prévention avec la benne à ordures ; telles que la suppression des marches arrières, la suppression des manœuvres en propriétés privées, la suppression de la collecte bilatérale et la diminution du port de charge ;
- **Mise en place de bacs de regroupement.** Dans l'objectif d'optimisation des collectes et d'amélioration de la sécurité du ramassage, des bacs de regroupement supplémentaires pourront être étudiés et ajoutés ;
- **Règlement de collecte.** Le document est disponible sur le site internet (<https://bit.ly/2AVquOT>) de la Communauté de Communes ELAN et dans les mairies.

* Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

Changement des jours de collecte au 1^{er} octobre 2018
Plus d'infos prochainement !

Suivez l'actu de la ComCom sur les réseaux sociaux

f Communauté de Communes ELAN

@CCElan87

LE SAVIEZ-VOUS ?

RÉEMPLOI, UN CHOIX ÉCOLO ET SOLIDAIRE



Sur l'ensemble des déchetteries de notre territoire, une benne est exclusivement destinée aux objets pouvant être réutilisés par les associations **MAXIMUM** et **EMMAÜS**.

Choisir cette solution, c'est diminuer ses déchets et faire un geste citoyen

HARMONISATION DES HORAIRES DE DÉCHETTERIES



DÉCHETTERIE DE BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Croix du Breuil – 05 55 76 75 43

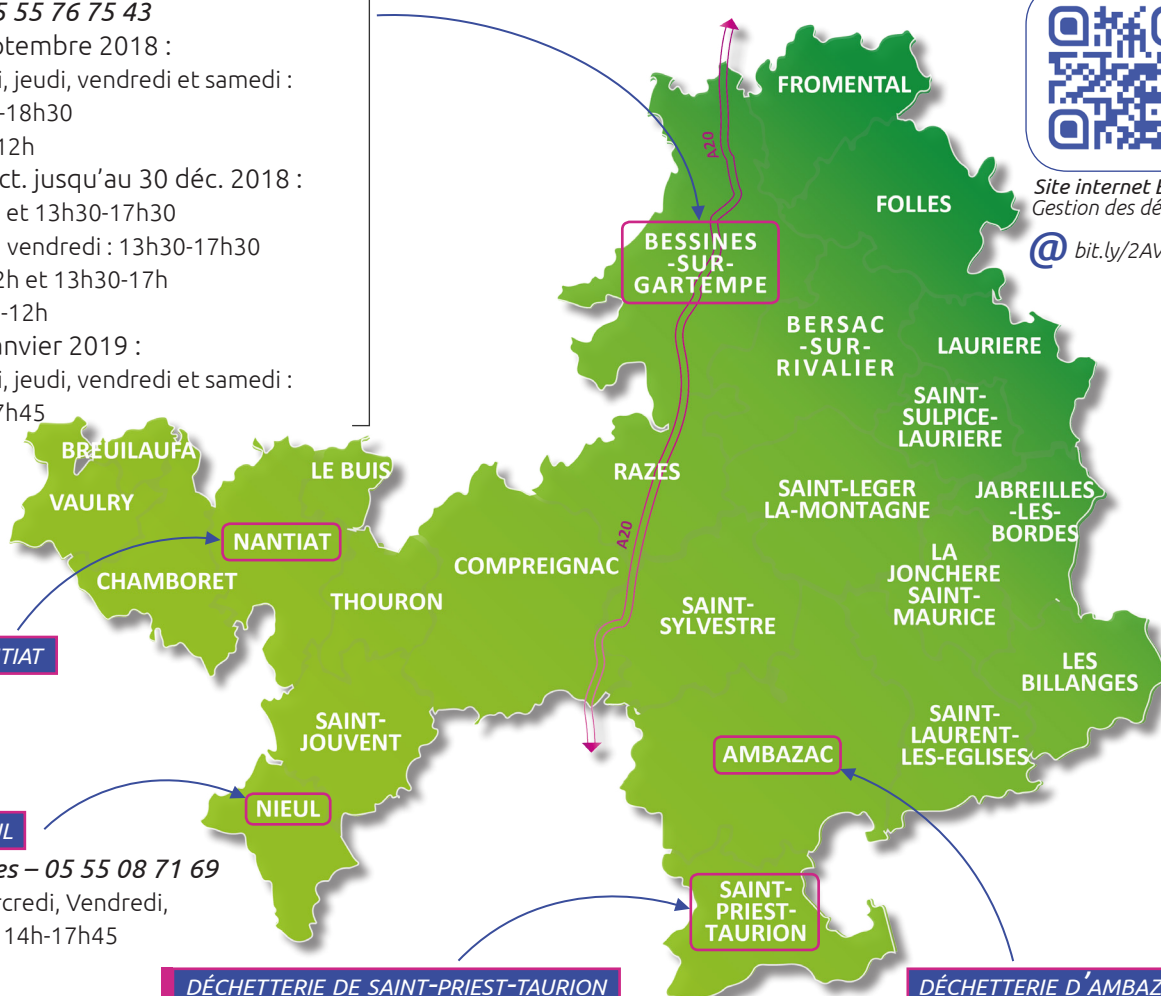
- Jusqu'au 30 septembre 2018 :
 - Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h-12h et 13h30-18h30
 - Dimanche : 9h-12h
- À partir du 1^{er} oct. jusqu'au 30 déc. 2018 :
 - Lundi : 10h-12h et 13h30-17h30
 - Mercredi, jeudi, vendredi : 13h30-17h30
 - Samedi : 10h-12h et 13h30-17h
 - Dimanche : 10h-12h
- À partir du 02 janvier 2019 :
 - Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-17h45

Changement d'horaires de déchetteries
À partir du 1^{er} septembre 2018 !



Site internet ELAN
Gestion des déchets

@ bit.ly/2AVquOT



DÉCHETTERIE DE NANTIAT

En projet

DÉCHETTERIE DE NIEUL

Lotissement des Vignes – 05 55 08 71 69

- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h et 14h-17h45

DÉCHETTERIE DE SAINT-PIERRE-TAURION

Fermée avant rénovation

DÉCHETTERIE D'AMBAZAC

Le Marais – 05 55 57 18 91

- Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h45

Ne pas jeter sur la voie publique - En fin de vie, merci de me déposer dans un Éco-point.



Ce document a été réalisé
à partir de papier entièrement recyclé.

Directeur de la publication : B. DUPIN, président
Réalisation et conception : Services : Étude SIG et Communication ELAN
Sources : Services techniques ELAN - SYDED - ADEME
Crédits photos : CC ELAN ; Unsplash ; Impression : Atelier Graphique
Distribution : Prestataires divers / Document édité à 15 000 ex.

Communauté de Communes ELAN
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
13, rue Gay Lussac, 87240 Ambazac
05 55 56 04 84 | elan87@orange.fr | elan87.fr

IMPRIM'VERT®
© 2017 - 7837

ELAN
Communauté de communes
Elan Limousin Avenir Nature